

La loi contre le dumping social, en cours d'examen par la CPM, vise à lutter contre les abus des entreprises ayant recours à des travailleurs détachés. Tous les secteurs sont concernés par le texte.

La loi contre le dumping social, adoptée en seconde lecture par l'Assemblée nationale, vise à **renforcer les contrôles et sanctions à l'encontre des entreprises qui ont recours de manière abusive à des travailleurs détachés.**

Aujourd'hui, la loi est en cours d'examen par la commission paritaire mixte, dernière ligne droit avant sa promulgation.

Elle instaure le **principe de responsabilité solidaire pour les donneurs d'ordres, de nouvelles sanctions financières ainsi que la création d'une liste noire des entreprises condamnées pour travail illégal sur Internet.**

Aujourd'hui, le BTP n'est plus le seul concerné, **tous les secteurs, notamment l'agroalimentaire et le transport, sont visés par le texte.**

Eliott & Markus, agence spécialiste de la communication des professionnels du droit, propose de vous **mettre en relation avec des experts juridiques (droit social, droit public...) pour décrypter la loi et ses impacts pour les entreprises.**

Vous pouvez contacter directement Carine Guicheteau au 01 53 41 89 99 ou par e-mail [c.guicheteau@eliott-markus.com](mailto:c.guicheteau@eliott-markus.com)

[contact-form-7 404 "Not Found"]